

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE  
Conseil Communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023**

**10 - Objet : TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR – CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS  
N° Ordre : DE-124-2023**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

**Membres présents (45) :**

**Andiran** : M. Lionel LABARTHE

**Barbaste** : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

**Bruch** : M. Alain LORENZELLI

**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

**Calignac** : Mme Stéphanie DAVID

**Espiens** : M. Serge LARROCHE

**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS

**Fieux** : M. Joël AREVALILLO

**Francescas** : Mme Paulette LABORDE

**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN

**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

**Lasserre** : M. Serge PERES

**Lavardac** : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

**Le Frechou** : M. André APPARITIO

**Le Nomdieu** : -

**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE

**Mézin** : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

**Moncaut** : M. Francis MALISANI

**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL

**Montgaillard-en-Albret** : M. Henri de COLOMBEL

**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT

**Montesquieu** : M. Alain POLO

**Nérac** : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

**Pompiey** : M. Jean-Pierre SUAREZ

**Poudenas** : M. Jean de NADAILLAC

**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE

**Saint Pe Saint Simon** : M. Michel SABATHIER

**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO

**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Thierry PLANTÉ

**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON

**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI

**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH

**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT

**Membres absents ayant donné procuration (4) :**

**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

**Nérac** : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric

**AR Prefecture**

047-200068948-20231220-DE\_124\_2023-DE  
Reçu le 26/12/2023

SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

**Membres absents non excusés (3) :**

**Lavardac** : M. Georges BARBARA

**Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

**Nérac** : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Votants : 49

Absents : 7

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 4

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

Vu la délibération n°DE-075-2023 du 20 septembre 2023 portant modification du tableau des emplois,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH, le 13 décembre 2023,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 novembre 2023,

**Légende bleue :**

Depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois, des nominations au titre de la promotion interne et une intégration directe sont intervenues, il convient de procéder aux suppressions des emplois concernés,

et d'ajouter l'effectif pourvu dans le grade d'avancement pour chacun des agents concernés, dans le tableau des titulaires.

**Légende jaune :**

Compte tenu des nécessités de service, et après accord de l'agent concerné, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien effectuant, en plus de ses missions actuelles, le ménage du local France Service de Mézin.

Son emploi actuel à raison de 17 h 30 hebdomadaires doit être supprimé et son futur emploi créé à raison de 19 h 30 hebdomadaires, dans le tableau des titulaires.

S'agissant d'un changement de quotité d'emploi la suppression peut d'ores et déjà être effectuée.

**Légende orange :**

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe du service patrimoine et de permettre d'assurer l'entretien technique spécifique du Lud'O Parc durant son ouverture, il convient :

-  
- de créer un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet dans le tableau des contractuels de droit public.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux principaux de 1<sup>ère</sup> classe.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Ces missions ont été effectuées par un agent recruté de mai à octobre 2023 sur un emploi non permanent.

**Légende rose :**

Considérant le terme du contrat du chargé de coopération Convention Territoriale Globale à temps non complet à raison de 26 h 15 hebdomadaires, et compte tenu des nécessités de service, il convient dans le cadre de son remplacement de créer :

-1 emploi à temps complet, dans le tableau des contractuels.

Durée maximale du contrat : 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans conformément à l'article L332-9. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

S'agissant d'un changement de quotité d'emploi la suppression sur celui à temps non complet peut d'ores et déjà être effectuée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Considérant l'exposé du Président  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, comme suit :

## TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	5	4+1	0	1 Directrice Action Sociale 1 Directrice Communication 1 Directrice des Ressources Humaines 1 Directrice des Affaires financières +1 Chargée de mission Leader et dév économique
Rédacteur principal 1ère classe	B	4-1	3-1+1	0	-1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées +1 Responsable administrative et financière des services techniques
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	0	1 Directrice service PEEJ
Rédacteur	B	2	2	0	2 Instructrices Urbanisme
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseillère emploi 1 Assistante de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	3	0	1 Assistant comptable 1 Assistante de gestion comptable et services techniques 1 Gestionnaire paie/carrière
Adjoint administratif	C	2	2	0	1 Assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Services techniques

**AR Prefecture**

047-200068948-20231220-DE\_124\_2023-DE  
Reçu le 26/12/2023

Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1-1	1-1	0	-1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maitrise principal	C	3	3	0	1 Technicien ouvrages 1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Agent de maitrise	C	1	1	0	1 Encadrant voirie
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7	0	2 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Voirie spécialisé 1 Responsable du service Patrimoine
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5-1+1	5-1+1	1-1+1	2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1 Agent polyvalent du Patrimoine -1+1 Agent d'entretien (19h30)
Adjoint technique	C	12	12	0	4 agents d'exploitation Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 2 Agents polyvalents du Patrimoine 1 Chef d'équipe voirie 1 Mécanicien Voirie 1 Agent d'entretien
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant d'enseignement principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 Archiviste délégué à la protection des données
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur	B	1	+1	0	+1 Coordonnateur Jeunesse
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	9-1	9-1	0	-1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP 1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	0	1 Educatrices de Jeunes Enfants

**AR Prefecture**

047-200068948-20231220-DE\_124\_2023-DE  
 Reçu le 26/12/2023

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	0	1 Educatrice de Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	0	1 Assistante éducative Petite Enfance
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	0	3 Assistantes éducatives Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistantes éducatives Petite Enfance
<b>TOTAL</b>		<b>92</b> -1-1-1+1-1	<b>88</b> +1-1+1-1-1 1+1+1-1	<b>3</b> -1+1	
		<b>89</b>	<b>88</b>	<b>3</b>	

**CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS**

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 Chargé de mission TEPOS 1 Responsable service Urbanisme 1 Responsable Habitat
Rédacteur territorial	B	6-1+1	5-1	-1	1-1+1 Chargé de coopération CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle 1 Conseillère socio-administrative 1 Chargée de mission action collective et manager du commerce 1 Animatrice numérique Conseillère socio-administrative
Adjoint Administratif	C	1	1	0	1 Assistant de gestion administrative service urbanisme
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargée de mission Natura 2000 1 Technicienne Rivière

**AR Prefecture**

047-200068948-20231220-DE\_124\_2023-DE  
 Reçu le 26/12/2023

Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maitrise	C	4	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe Voirie 1 Mécanicien
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl	C	1+1	1	0	1 Chef d'équipe Voirie
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	2	2	0	2 Agents d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	5	5	0	4 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent polyvalent du patrimoine
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant d'enseignement artistique	B	8	8	6	8 Enseignants EMD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1	1 Enseignant EMD
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation	C	13	13	9	13 animateurs
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Cadre de santé paramédical	A	1	0	0	
Infirmier en soins généraux	A	1		1	
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	0	1 Directrice de Multi Accueil 1 Animatrice RAM
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	5	3	1	3 Assistantes Petite Enfance
<b>TOTAL</b>		<b>64</b> -1+1+1 <b>65</b>	<b>57</b> -1 <b>56</b>	<b>19</b> -1 <b>18</b>	
<b>CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES</b>					
<b>Filière - Grade</b>	<b>Cat.</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>	<b>Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)</b>
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	0	0	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>154</b>	<b>144</b>	<b>21</b>	

► **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.

► **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

**AR Prefecture**

047-200068948-20231220-DE\_124\_2023-DE  
Reçu le 26/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,  
Président



Jean-Louis Molinié  
Secrétaire de séance



Publication le : 26 DEC. 2023